

30 juin 2008 -22:00

Ministre De Gucht - Résolution 1822 Conseil de sécurité Al Qaeda et Taliban

Le Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 1822 sur le régime de sanctions contre les personnes et entités associées à Al Qaeda et aux Taliban.

Le Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 1822 sur le régime de sanctions contre les personnes et entités associées à Al Qaeda et aux Taliban.

Karel De Gucht se réjouit de l'amélioration de la crédibilité et du fonctionnement du régime de sanctions contre Al Qaeda et les Taliban Bruxelles, le 30 juin 2008 Le Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 1822 sur le régime de sanctions contre les personnes et entités associées à Al Qaeda et aux Taliban. Pour le Ministre, les sanctions des Nations-Unies - gel des avoirs, interdiction de voyager et embargo sur les armes - constituent un instrument important dans le cadre des efforts de la communauté internationale pour mettre fin à la menace représentée par Al Qaeda et les Taliban. Le Ministre se réjouit particulièrement que les garanties de procédures pour les personnes et entités soumises aux sanctions aient été améliorées, notamment grâce aux efforts de la Belgique. « Le respect des droits fondamentaux est une condition essentielle pour une action durable et crédible contre le terrorisme, » rappelle Karel De Gucht. Il s'agissait en effet d'une priorité pour notre pays, qui assure depuis début 2007 la Présidence du Comité de sanctions Al Qaeda/Taliban. C'est ainsi qu'une révision complète et substantielle de la Liste des quelque 500 personnes et entités soumis aux sanctions devrait être menée d'ici juin 2010 afin de vérifier que les mesures à leur égard restent justifiées. Des améliorations sont aussi apportées en matière de notification et de motivation des décisions aux personnes et entités visées par les sanctions. Ces efforts devront être poursuivis. Pour le Ministre, le Conseil de Sécurité a donné un signal de l'importance qu'il attache à un régime de sanctions qui soit efficace et crédible. Il faut maintenant traduire ces engagements de manière concrète. Dans ce contexte, la Belgique continuera à œuvrer pour le renforcement de la protection des droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be